

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU

12 DÉCEMBRE 2016

Membres en exercices : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
6 suppléants

Délibération n°288 du Comité syndical

3. Convention financière ADEUS 2017

Dans le cadre du programme de travail partenarial, la contribution d'un montant de 150 000 € pour 2017 comprend :

- La mise en œuvre des travaux sur la grenellisation du SCOTERS sous l'angle environnemental :
 - Aide à la construction des fiches outils
- La mise en œuvre du travail sur le volet énergie en lien avec TEPCV :
 - Ateliers territoriaux sur les questions d'articulation urbanisme / transition énergétique
 - ⇒ préparation des ateliers, participation aux ateliers, restitution des débats
 - Aide à la construction de documents pédagogiques
- La poursuite du travail de mise en œuvre du dispositif de régulation de la consommation foncière
 - Les bilans fonciers annuels par communauté de communes
 - La restitution annuelle des indicateurs spécifiques au SCOTERS du suivi de la consommation foncière sur la base des observatoires et de l'outil de saisie des permis de construire
- Un travail de méthodologie dans la perspective du bilan 2018 et de la révision des orientations du SCOTERS :
 - articulation avec les projets de territoire à l'échelle des PLU pour construire les premiers éléments de bilan et de perspective pour alimenter la révision
 - travail sur les échelles et l'articulation avec les orientations
- La participation de l'ADEUS aux travaux d'échelle InterSCoT notamment dans le cadre du SRADDET
- La participation de l'ADEUS aux rencontres territoriales de secteurs du SCOTERS : thématique à déterminer pour 2017
- L'éventuelle co-écriture d'un numéro du magazine « Dimension Villes et Territoires » sur un sujet d'actualité tel que la question de l'articulation entre le SRADDET et les SCoT et la question des échelles

*Le comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge le président du syndicat mixte de la signature de la convention financière 2017 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **19 DEC. 2016**
La publication le **19 DEC. 2016**
Strasbourg, le **19 DEC. 2016**



Le Président
Jacques BIGOT